



## VILLE DE SÈVRES 2012

### RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES



1. DONNÉES GÉNÉRALES .....	3
1.1 Informations générales .....	3
1.1.1 <i>Les établissements de Sèvres</i> .....	3
1.1.2 <i>Les actions à Sèvres</i> .....	4
1.2 Sèvres Handicap .....	5
1.2.1 <i>L'anniversaire de la charte « Ville Handicap »</i> .....	5
1.2.2. <i>La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)</i> .....	6
1.3 La réalité du handicap à Sèvres .....	6
2. L'ACCESSIBILITÉ.....	8
2.1 Membres de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées .....	8
2.2 Un PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) sur les 7 communes de GPSO .....	8
2.3 La Voirie .....	9
2.3.1. <i>Les opérations particulières de voirie en 2012</i> .....	10
2.4 Les parcs et jardins .....	11
2.5 Carrefours équipés de feux pour les non-voyants à Sèvres.....	11
2.6 Le stationnement réservé.....	11
2.7 Diffusion du dépliant réalisé par GPSO .....	11
2.8 Les services de transports collectifs .....	12
2.8.1. <i>Les transports en commun</i> .....	12
2.8.2 <i>Les transports spécialisés</i> .....	12
2.8.2.1 Le Petit Bus de Sèvres.....	12
2.8.2.2 Le PAM 92 .....	13
2.9 Cadre Bâti.....	13
2.9.1 <i>Cadre Bâti – Etablissement recevant du public</i> .....	13
2.9.2 <i>Cadre Bâti – Les logements</i> .....	14
3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION – ACCOMPAGNEMENT).....	15
3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION – ACCOMPAGNEMENT).....	16
3.1 Les membres du groupe de travail services, accompagnement et aides humaines .....	16
3.2 Le centre communal d'action sociale.....	16
3.3 Les familles .....	17
3.4 Le sport.....	17
3.5 L'insertion professionnelle .....	17
3.6 La semaine Sèvres Handicap- Vivre ensemble .....	18
4. FICHE DE SYNTHÈSE.....	20
5. ANNEXES .....	21

## 1. DONNÉES GÉNÉRALES

### 1.1 *Informations générales*

Sèvres compte **23 412 habitants** (recensement au 1er janvier 2013) sur un territoire de 391 hectares et 14 établissements scolaires dont un lycée avec sections internationales, un collège avec sections internationales, cinq écoles élémentaires, six écoles maternelles et une école privée. Elle est desservie par deux gares SNCF, le TRAM VAL DE SEINE (ligne T2 La Défense / Paris porte de Versailles) une ligne de métro (Ligne 9 - Pont de Sèvres / Mairie de Montreuil) et plusieurs lignes de bus (Traverciel, 26, 469, 169, 171, 179, 279).

On estime de **800 à 1000** le nombre d'habitants de Sèvres (enfants ou adultes) pouvant connaître des difficultés liées à un handicap. A l'issue de l'enquête réalisée par le Conseil général en 2011, les personnes en situation de handicap ou d'incapacité représentent **6,3 % de la population des 20 à 59 ans des Hauts-de-Seine**, 8,3% en île de France et 11% en France métropolitaine.

#### 1.1.1 *Les établissements de Sèvres*

Sèvres compte six établissements accueillant des enfants ou adultes handicapés :

- Centre Claire Girard - 95 rue Brancas – Accueil des enfants et adolescents
- Hôpital de Jour « Les Lierres » - Accueil des enfants et adolescents
- Institut médico-éducatif « Les Peupliers » - 10/12, rue Gustave Guillaumet - Accueil des enfants et adolescents
- Trajectoires Emploi et Formation - 119-121, Grande Rue – est à la fois un établissement de formation qui s'adresse à une trentaine de jeunes de 14 à 20 ans scolarisés en milieu ordinaire et un E.S.A.T. qui accueille 40 adultes de plus de 20 ans, reconnus travailleurs handicapés, qui souhaitent travailler en milieu ordinaire mais pour lesquels un accompagnement médico-social est nécessaire.
- Relais Jeunes de Sèvres - 26 rue Auguste Rodin - Accueil des enfants et adolescents

#### **- La Maison Perce-Neige de Sèvres, située 1, rue Anatole France, a fêté ses 30 ans.**



Seize ans après sa création par Lino Ventura, l'association Perce-Neige a implanté en 1982, son premier établissement à Sèvres. Il était destiné à accueillir les jeunes adultes handicapés mentaux. Aidés de quatorze parents d'enfants handicapés, Monsieur Lino Ventura et son épouse Odette Ventura ont trouvé et acheté un terrain à Sèvres. Dans un premier temps, la maison a fonctionné comme un foyer d'hébergement pour 21 jeunes adultes qui partaient travailler en Centre d'aide par le travail (CAT).

En 1995, a été créé un Centre

d'initiation au travail et aux loisirs (CITL) adossé à la villa. La maison s'est transformée en foyer de vie à temps plein. Le centre propose 36 activités aux 21 résidents permanents et aux 15 externes accueillis du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, (tir à l'arc, aïkido, équitation, danse, théâtre, atelier actualité, atelier citoyenneté en lien avec tous les CITL du 92, tri sélectif, atelier journal, pâtisserie, etc.). La maison de Sèvres bénéficie des dons des familles qui ont notamment permis d'installer des panneaux thermodynamiques. Interrogé par le bulletin Municipal, « Le Sévrier », l'actuelle directrice de la Maison, Hélène Le Fur, rappelait que lors de sa construction, il avait fallu lutter contre la méfiance et l'adversité du voisinage. Fidèle à la volonté du fondateur qui était d'accompagner les personnes handicapées jusqu'au bout de la vie, les huit jeunes qui ont fait l'ouverture de l'établissement sont toujours à Sèvres.

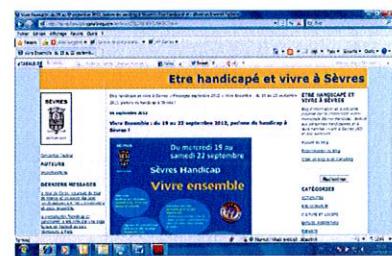
L'association a mis en place, en 30 ans, 29 Maisons Perce-Neige qui accueillent près de 700 personnes.

### 1.1.2 *Les actions à Sèvres*

D'autres associations organisent des activités sportives, culturelles, ou autres dont **le CLUB DES 4 COMMUNES** qui est un Groupe d'entraide mutuelle, ouvert toute l'année et qui propose pour les personnes souffrant d'un handicap psychique, un accueil, des activités, des sorties... L'accueil a lieu salle Mercure de la maison des associations, 64b rue des binelles.

Un blog *d'information et d'actualité* est entièrement dédié aux actions en matière de handicap :  
<http://sevreshandicap.canalblog.com>

Le site de la Ville de Sèvres, <http://www.ville-sevres.fr/>, est accessible aux handicapés visuels ou moteurs. Il est conforme aux normes W3C-WAI-AAA.



La ville de Sèvres a mis en place des aménagements et services pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées et leur permettre d'accéder aux différentes activités, sorties, loisirs... Ainsi, le **centre communal d'action sociale (CCAS)** accueille, oriente et assiste toute personne dans ses démarches, notamment auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il coordonne tous les services proposés aux personnes en situation de handicap :

- portage de repas à domicile
- service de transport adapté pour Sèvres
- disque de stationnement deux heures gratuites pour tout titulaire d'une carte européenne de stationnement
- télécommandes pour feux sonores pour les malvoyants
- Télalarmes (alerte pour les personnes dépendantes vivant à leur domicile)...

Le CCAS travaille en réseau avec les principaux établissements et associations de la ville et peut aider à orienter les citoyens concernés dans leurs recherches. Depuis huit ans, la Ville dispose d'une **référente handicap** qui mène une action transversale et coordonne le parcours de la personne handicapée : Valérie Martel – 01.41.14.11.37. (valerie.martel@ville-sevres.fr, CCAS, 14, rue des Caves du Roi).

## 1.2 Sèvres Handicap

### 1.2.1 L'anniversaire de la charte « Ville Handicap ».



Dès 1995, la Ville de Sèvres a fait fonctionner un groupe informel d'élus et de bénévoles pour tenir compte de l'approche des utilisateurs handicapés avant la réalisation de rénovations ou de nouveaux bâtiments municipaux. Le 28 juin 2001, le Conseil Municipal de Sèvres avait décidé d'adhérer à la charte élaborée par les sept associations suivantes, fondatrices de la Plate-forme Inter Associative :

- ADAPEI (Association Départementale des Amis et des Parents d'Enfants Inadaptés)
- ADEPH (Association d'Entraide des Polios et Handicapés)
- AFM (Association Française contre les Myopathies)
- APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)
- APF (Association des Paralysés de France)
- AVH (Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles)
- UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades mentaux)

Le 24 septembre 2001, la Ville de Sèvres et la Plate-forme Inter Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92), signaient la charte « Ville Handicap ». La charte "Ville-Handicap" est constituée d'un ensemble d'engagements et de principes d'actions dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées dans la cité, dans sept domaines particuliers : L'information, le transport et la mobilité, l'accessibilité des lieux publics, le logement, le travail, l'éducation et la formation, la Culture et les loisirs, la Vie à domicile et la Vie sociale. La charte "Ville-Handicap" ne vise pas à promouvoir des « revendications spécifiques à une catégorie de citoyens », mais des partages « à égalité, des conditions de vie et de la qualité d'accueil pour tous, qu'une ville se doit de proposer à ses administrés ».

Depuis 2002, le suivi de la mise en œuvre de la charte est assuré par la **commission Sèvres Handicap**. Cette dernière regroupe des « experts terrains » (des Sévriens confrontés à différents types de handicaps), des associations représentatives, des représentants des services communaux - intercommunaux et des élus. Pour plus d'efficacité, elle comprend deux groupes de travail, l'un consacré à l'accessibilité et l'autre à l'accompagnement et aux aides humaines. Bien que la loi de 2005 n'impose pas d'obligation en matière d'accompagnement, la Ville a voulu conserver ce second axe de travail afin de maintenir une approche complète du handicap dans la ville.

A l'issue de ces onze années de pratiques, la Charte de 2001 s'est révélée être un facteur de dynamisation de l'intégration quotidienne et réelle des personnes handicapées. Depuis la signature de la charte "Ville-Handicap", le contexte a évolué avec, en particulier, l'adoption de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.

La Ville de Sèvres a souhaité renouveler son engagement devant les habitants et les

associations signataires de la charte afin de poursuivre les objectifs initiaux en faveur de l'accueil et la participation de tous dans la cité. Le 22 septembre 2012, La Plate-forme Inter Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92) représentée par Jean-Pierre JOLY et la Ville de Sèvres représentée par son Maire, François KOSCIUSKO-MORIZET, ont signé, salle des mariages, à l'Hôtel de Ville de Sèvres, un nouvel acte réaffirmant les principes de la Charte et leurs volontés de poursuivre leurs actions.

### ***1.2.2. La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)***



La Ville de Sèvres est également présente, depuis 2010, au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui a en charge des questions relatives à l'accessibilité des équipements, de la voirie et des transports communautaires, à l'échelle du territoire de Grand Paris Seine Ouest afin, notamment, d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée. L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les communautés d'agglomération. Cette commission a été créée à l'échelon de Grand Paris Seine Ouest lors du Conseil Communautaire du 16 février 2010

Présidée par Bernard ROCHE, Maire-adjoint de Vanves, la commission est composée de :

- sept conseillers communautaires (un élu communautaire par commune membre) ;
- sept conseillers municipaux (un élu municipal par commune membre) ;
- sept délégués d'associations d'usagers ;
- sept délégués d'associations représentant les personnes handicapées.

La commission communautaire se réunit chaque trimestre, quatre fois par an. La ville de Sèvres y est représentée par Madame Laurence ROUX-FOUILLET Adjoint au maire et Monsieur Jacques DUBY Conseiller municipal délégué.

### ***1.3 La réalité du handicap à Sèvres***

**La référente handicap** apporte à la population, une mission complémentaire aux aides sociales légales municipales. Il s'agit d'un accueil et d'une orientation, pour permettre aux bénéficiaires ou à leurs familles de se repérer dans les différents dispositifs. Depuis l'ouverture de la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine, les formalités sont centralisées sur le CCAS, véritable premier guichet de la Maison départementale des personnes handicapées.

A la fin de l'année 2012, les aides distribuées se répartissaient ainsi :

► **Aides adultes**

- Titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap) : 363 personnes (122 demandes instruites en 2012)
  - Titulaires carte européenne de stationnement : 318 personnes (139 demandes instruites en 2012)
- Allocataires AAH : 139 personnes en 2011, 14 demandes instruites en 2012 données 2012 pas encore transmises par la MDPH,
- Bénéficiaires de l'allocation compensatrice- prestation de compensation du handicap : 55 personnes (17 demandes instruites en 2012)
- Titulaire de la carte de priorité (invalidité <80%) : 220 personnes (46 demandes instruites en 2012)

► **Aides enfants**

- Titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap) : 23 personnes (10 demandes instruites en 2012)
  - Titulaire de la carte de priorité (invalidité <80%) : 2 personnes
- Allocataires allocation éducation enfant handicapé : 55 personnes en 2011, 8 demandes instruites en 2012. Données 2012 pas encore transmises par la MDPH

*Ces données ne recensent que les personnes qui se sont adressées au CCAS*

## 2. L'ACCESSIBILITÉ

### ***2.1 Membres de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées***

#### **Président**

François KOSCIUSKO-MORIZET, maire de Sèvres

#### **Elus**

Mme Laurence ROUX-FOUILLET Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et Handicap

M. Jacques DUBY Conseiller municipal délégué Bâtiments communaux, Circulation, stationnement, transports

M. Serge PATRY Conseiller municipal délégué Voirie et réseaux

Mme Pilar DUCRET Conseiller municipal délégué au handicap

Mme Catherine CYROT Conseiller municipal

#### **Représentants de l'administration communale**

M. Cédric SIRUGUE Directeur général adjoint

M François Xavier FLIS Directeurs des services technique

M. Marc SEZNEC Chef de service des bâtiments communaux

M. Jean Alain DUPOIRIER Chargé d'Etude GPSO

Mme Valérie MARTEL Référente handicap au centre communal d'action sociale

#### **Experts terrains, représentants d'associations**

M. Bernard ATINAULT Expert terrain

Mme Anne-Marie CALLOT Expert terrain

M. Jean-François GINET Expert terrain

Mme Liliane GIRAUT Expert terrain

M. Patrick MOLLET Expert terrain

M. Jean-Pierre JOLY Président de la MDPH, représentant la PIAPH 92

Mme Michèle DRIOUX Représentante de l'UNAFAM

Mme Carmen ALEXANDRE Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine

Mme Marie BRAMI, Directrice du FAM ADEP CICIL

M. François CHAVATTE

Mme Nicole PEWINSKI

M. Matthew DWYER

La Commission s'est réunie à trois reprises (16 mars et 14 septembre 2012) dont une en formation plénière (21 décembre 2012).

### ***2.2 Un PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) sur les 7 communes de GPSO.***

La Ville de Sèvres avait fait réaliser par la société CESSIA un diagnostic de sa voirie en 2003. La Communauté d'Agglomération Arc de Seine a réalisé une étude du Plan d'Accessibilité de la Voirie (PAV) en 2009. Ce plan a été présenté et validé en avril 2010. L'étude a intégré Boulogne-Billancourt et Sèvres en 2011 ainsi que l'accessibilité des parcs,

jardins et squares. Le plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Grand Paris Seine Ouest, adopté par le conseil de communauté du 28 juin 2012, est le résultat de ces deux études.

Les itinéraires étudiés, qui représentent 111 km sur les 289 du territoire, ont été retenus avec les services des villes et les associations et présentés en Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH). Ces itinéraires assurent conformément à la loi du 11 février 2005 la continuité du cheminement entre les pôles d'attractivité (Mairie, écoles, commerces, transports, etc.) Le programme consiste à réaliser des aménagements de l'espace public et des parcs et jardins, à rehausser les arrêts de bus et à équiper les carrefours à feu pour les non-voyants.

Le plan a été élaboré en partenariat avec le Conseil Général. Il sera mis en œuvre sur 7 ans. Conformément à la loi, l'accessibilité des arrêts de bus, l'équipement des feux sonores, les cheminements desservant les ERP seront réalisés pour fin 2015. Le financement du plan est évalué à près de 6 800 000€ (dont 870 700€ consacrés à Sèvres), hors coût des travaux sur les routes départementales.

En 2012, les quatre axes suivants ont été privilégiés par la *Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées* :

- les itinéraires vers les Etablissement Recevant du Public ;
- les modules sonores ;
- les créations de places PMR ;
- les arrêts de bus.

Sèvres est vigilante à ce que des experts terrains soient associés à toutes réalisations. Chaque nouveau projet de voirie est systématiquement conçu par la Communauté d'agglomération, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité, avec un effort particulier dans le domaine des transports et du partage de la voirie.

***Tout usager peut adresser une demande ou une question sur la voirie à la communauté d'agglomération par l'intermédiaire du numéro vert : 0800.10.10.21.***

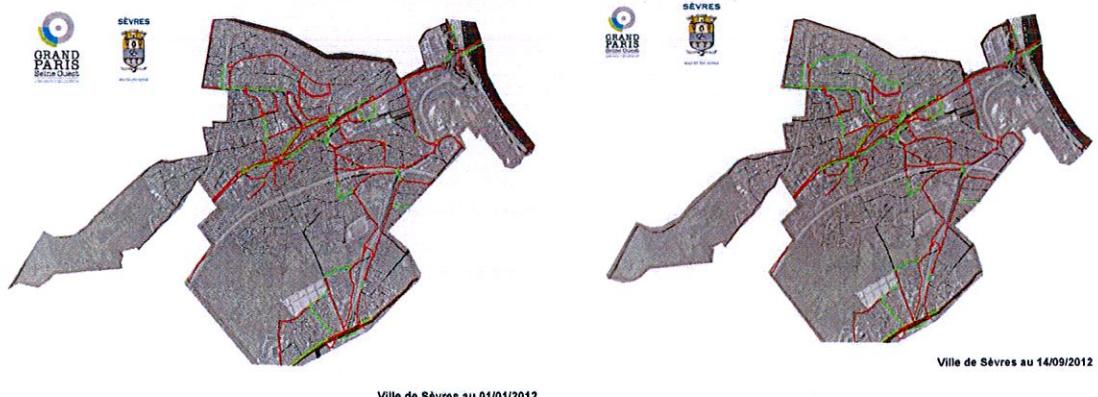
### **2.3 La Voirie**

La première phase du plan d'accessibilité de la Voirie a pour objectif de mettre en conformité 7 km de voirie sur les 16 km présents sur la commune. Le Taux d'Accessibilité initial de la voirie de la ville de Sèvres est de 51.65 %. Ce résultat est un des deux meilleurs résultats sur l'ensemble du territoire de GPSO, avec celui de Boulogne (71.28%). Après travaux en 2011 et 2012, le taux atteint est déjà de 55.03%. L'objectif est d'atteindre un taux de 77.84 %.

Les travaux sont constitués, notamment, en l'abaissement de bordure, en la mise en place de modules sonores sur les feux piétons et de bandes d'éveil à la vigilance, ainsi que la mise en conformité du mobilier urbain.

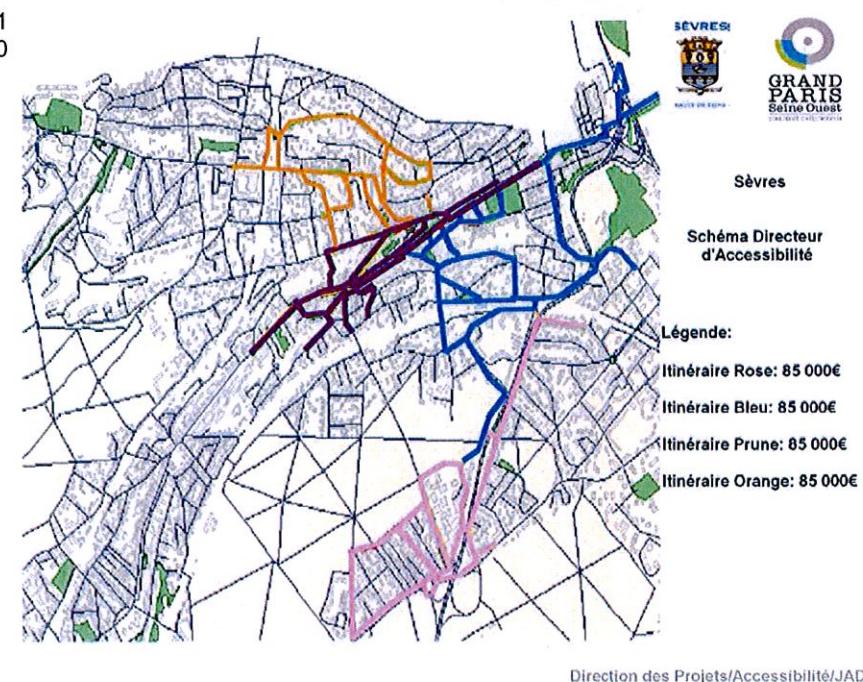
Deux itinéraires ont été réalisés en 2011 et 2012, 1.3 km ont été rendus accessibles en 2011, puis 1,8 km supplémentaires en 2012, (pour un coût de 85 000€ en 2012).

## Itinéraires réalisés en 2012



Sur le territoire de GPSO 22.4 km d'itinéraires ont été réalisés en 2012 (15.5 km en 2011).

En 2013, la CIAPH a prévu la mise en accessibilité de deux itinéraires supplémentaires pour un budget de 140 720€. Il s'agit des itinéraires représentés en bleu et orange sur la carte jointe.



### 2.3.1. Les opérations particulières de voirie en 2012

De novembre 2011 à avril 2013 les services de la communauté d'agglomération réalisent l'aménagement de la rue des Bruyères pour un montant de 800 000€. En 2012, ils ont également réalisés la rue Bouroche pour un coût de 100 000 €.

## **2.4 Les parcs et jardins**

Le diagnostic réalisé en 2011 a permis d'établir que 35.39 % des Parcs et Jardins de Sèvres sont accessibles.

## **2.5 Carrefours équipés de feux pour les non-voyants à Sèvres.**

La totalité des 14 carrefours et traversées Sévriens équipables sont dotés de feux sonores.

## **2.6 Le stationnement réservé**

**38 emplacements de stationnement réservés** aux titulaires d'une carte européenne de stationnement sont disponibles, en surface à Sèvres. Soit un taux de 2.95% des emplacements recensés en surface, supérieur à l'obligation de 2%.

**Un total de 45 places sont réservées en surface et dans les parcs de stationnements publics.** En 2012, 11 places PMR ont été créées sur la communauté d'agglomération pour un montant de 40 000€ (20 places PMR en 2011).

**416 disques de stationnement « deux heures gratuites »,** valables sur tous les emplacements en surface ont été distribués depuis leurs créations.

A la suite du lancement par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement de l'appel à projets intitulé "Recueil de réalisations exemplaires en matière d'accessibilité", le 13 mars 2012, la déléguée ministérielle à l'accessibilité, Madame Marie PROST COLETTA, a adressé ses félicitations au Maire de Sèvres, pour son « engagement en faveur d'une Cité durable respectueuse des personnes handicapées » et en souhaitant qu'il « inspire de nombreux maîtres d'ouvrages afin que les orientations (...) et la qualité de vie, qui en découle, bénéficient au plus grand nombre ». Elle a également souligné « la qualité de (la) réalisation ».

## **2.7 Diffusion du dépliant réalisé par GPSO.**



Intitulé « Changeons notre regard Changeons notre comportement », ce dépliant diffusé dans chaque ville illustre 10 situations parmi les plus courantes de la vie quotidienne ou des comportements anodins pour certains qui se révèlent dangereux pour des personnes handicapées.

## **2.8 Les services de transports collectifs**

### **2.8.1. Les transports en commun**

Sur l'ensemble du territoire de GPSO, 254 arrêts sont aux normes sur les 553 que compte le territoire.

Sur les voies gérées par GPSO, 129 arrêts sont accessibles. Les 286 arrêts restant font l'objet d'une étude afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional. Sur les voies gérées par le département, 125 arrêts sont accessibles. Les 267 arrêts restant font l'objet d'une mise en conformité, avec une programmation échelonnée jusqu'à fin décembre 2014.

Sèvres compte 50 arrêts de bus (22 sont situés sur des voies communales et 28 sur des voies départementales) dont 18 sont conformes.

En 2013, la mise en conformité des arrêts de bus est un axe prioritaire d'action pour la communauté d'agglomération.

Un site, <http://www.infomobi.com/>, et un numéro azur, 0 810 64 64 64, apporte diverses informations sur l'accessibilité du réseau francilien (accessibilité des gares, des lignes de bus) et les services offerts aux voyageurs (ascenseurs, accompagnement...).

### **2.8.2 Les transports spécialisés**

#### **2.8.2.1 Le Petit Bus de Sèvres**

Le Petit Bus de Sèvres est un mode de transport adapté réservé à toute personne habitant la commune de Sèvres et ayant des difficultés à se déplacer de manière permanente ou temporaire, dont l'état de santé ne permet pas l'utilisation des transports publics urbains, et donc, notamment, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Il fonctionne cinq jours sur sept, lundi au vendredi inclus, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h 30, excepté les jours fériés. Ces déplacements sont de deux types :

- Des circuits prédéfinis
  - Le circuit marché : 10 h à 11 h 45 le mardi, mercredi et vendredi.
  - Le circuit cimetière : 14 h à 15 h 30 le lundi.
  - Le circuit en direction du centre commercial Vélizy 2 le dernier jeudi du mois
- Des trajets à la demande, de vie quotidienne

Depuis 2012, il dessert Saint Cloud et ses établissements hospitaliers. Il est utilisable sur inscription, auprès du Centre communal d'action sociale. Le coût pour l'usager est fixé par une délibération du 17 juin 2011 du Conseil Municipal :

- ticket à l'unité : 1,80 €
- carnet de 10 tickets : 12 €.

La gratuité est accordée aux usagers bénéficiaires de la carte améthyste, de l'Allocation

Adulte Handicapé et aux accompagnateurs acceptés.

Il fonctionne en respectant un règlement approuvé par le Conseil Municipal, le 17 juin 2011. Les renseignements sont à demander à la Direction des Affaires Sociales et du Logement, CCAS, 14, rue des Caves du Roi (01.41.14.11.36), [dasl@ville-sevres.fr](mailto:dasl@ville-sevres.fr). 326 sévriens sont inscrits au Petit Bus de Sèvres.

### 2.8.2.2 Le PAM 92

Le Petit Bus est complété par un service alto-séquanais de transport des personnes en situation de handicap, le PAM 92. Il a pour but de faciliter les déplacements des personnes handicapées dans les Hauts-de-Seine et toute l'Ile de France, 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit (sauf le 1er mai).

PAM92 est ouvert aux titulaires d'une carte d'invalidité à 80% minimum et aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), GIR 1 à 4. En fonction des disponibilités du service, PAM92 peut assurer le transport et l'accompagnement des personnes handicapées dont le taux d'incapacité est au moins de 80%. Le PAM92 a été développé conjointement par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Conseil Régional d'Ile de France et le Syndicat des Transports d'Ile de France.

Numéro Azur : **0810 0810 92** (Prix d'un appel local)

E-mail : [pam92@keolis.com](mailto:pam92@keolis.com)

Web : [www.pam92.info](http://www.pam92.info)

## 2.9 Cadre Bâti

### 2.9.1 Cadre Bâti – Etablissement recevant du public

Un plan pluriannuel de travaux de mise en accessibilité a été élaboré. Divers travaux d'accessibilité (création de sanitaires adaptés, de rampe, etc. ...) ont été réalisés en 2012 dont, notamment,

à la crèche des Bas Tilletts ,



à l'école Brimborion,...



à l'école maternelle des Bruyères,

La prochaine phase du plan de mise en accessibilité comporte :

- Les travaux de mise en accessibilité des courts de tennis du club de Sèvres situés rue Wolfenbuttel. Ils comportent l'accessibilité extérieures (rampe,...) et intérieures (sanitaires, portes,...).
- Les travaux de mise en accessibilité du SEL situé Grande rue. Le programme étudié comporte le traitement des déficiences visuelles et auditives, la mise en accessibilité du bâtiment depuis les espaces extérieurs, l'accessibilité du hall, la modification des sanitaires, la signalétique, l'accessibilité de la salle de spectacle.
- Les travaux de mise en accessibilité de la piscine concernent l'entrée, les vestiaires et l'accès au bain.



### 2.9.2 Cadre Bâti – Les logements

Depuis 2008, la communauté d'agglomération rembourse le coût de la visite d'un ergothérapeute au domicile de la personne et peut attribuer une aide d'un montant maximal de 3000 euros pour la réalisation des travaux préconisés. Depuis le 1er octobre 2011 le dispositif d'aide en vigueur sur Boulogne-Billancourt et Sèvres a été élargi à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

En 2011 dans le parc privé, quatre ménages boulonnais ont sollicité l'aide de la Communauté d'agglomération pour l'adaptation de leur logement, essentiellement pour des travaux visant la transformation de leur baignoire en douche, ainsi que la pose de barres d'appuis. Des aides d'un montant total de 4 218 euros ont été accordées pour contribuer à la prise en charge de ces travaux d'un montant global de 27 968,56 euros. Le montant cumulé des aides publiques (Conseil général, Anah, Conseil Régional, CCAS, notamment) a permis de financer ces travaux à hauteur de 100% de leur coût.

Deux personnes résidant dans un logement social dont une à la Semi-Sèvres ont bénéficié de 4 856,80 euros de subvention de la GPSO le cumul des aides publiques aura permis de financer la totalité des travaux, soit 16 320,85 euros.

Neufs demandes de logements social ayant pour motif un handicap ont été enregistré en 2012 (7 Sévriers et deux hors communes). Quatre propositions de relogement ont pu être faites cette année mais deux familles ont refusé le logement proposé.



### **3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION – ACCOMPAGNEMENT)**

#### **3.1 Les membres du groupe de travail services, accompagnement et aides humaines**

##### **Elus**

Mme Laurence ROUX-FOUILLET Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et Handicap

M. Michel Simonnet, Maire Adjoint délégué à l’Action Sociale et la Lutte contre l’Exclusion  
Mme Pilar DUCRET Conseiller municipal délégué au handicap

##### **Représentants de l’administration communale**

M. Cédric SIRUGUE Directeur général adjoint chargé des affaires sociales

Mme Valérie MARTEL Référente handicap au CCAS de Sèvres

##### **Expert, représentants d’associations**

Mme Maryannick LE STRAT Expert

Mme Anne-Marie CALLOT Expert

Mme Corinne REBOUD Expert

Mme Michèle DRIOUX Représentante de l’UNAFAM

Mme Paulette PHILIPPIN GEM des Quatre Communes

Mme Catherine LE REY, Président du GEM

Mme Carmen ALEXANDRE Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine

Mme Simone MAZET Association Saint Vincent de Paul

Mme Jeanne JACQUIN Bénévole Croix-Rouge

Mme Marie-Axelle ABADIE Coordinatrice du CLIC Entour’âge

Mme Marie-Renée LORIN Secours catholique

Mme Noria BELLAGRA Expert

#### **3.2 Le centre communal d’action sociale**



Le CCAS mène une mission d'accueil, d'instruction et d'information auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

En 2012, l'action spécifique au handicap a représenté:

- L'instruction directe de **398 dossiers**

-dont 14 demandes d'Allocation Adulte Handicapé

-dont 132 demandes de cartes d'invalidité (comprenant 10 demandes pour les enfants)

-dont 47 demandes de cartes de priorité (comprenant 1 demande pour enfant)

-dont 139 demandes de cartes européennes de stationnement...

- 100 rendez-vous individuels ont été réalisés;
- 191 courriels ont été échangés à propos du handicap,

### **3.3 Les familles**

- La Maison de la Famille continue de proposer un groupe de parole aux parents d'enfants ou d'adolescents en situation de handicap (un mercredi par mois de 20h30 à 22h30).
- Intégration des sévriers handicapés dans le plan canicule

### **3.4 Le sport**

Le projet école du comité handisport des Hauts-de-Seine a permis aux élèves de Croix-Bosset de disputer, le 21 décembre 2012, la finale de basket fauteuil au gymnase des Cent- Gardes, en compagnie.

### **3.5 L'insertion professionnelle**



Depuis 2008, la Ville de Sèvres mène une politique volontariste pour l'emploi des personnes en situation de handicap

En 2012, la Ville a mis en œuvre, le plan d'action en faveur de l'emploi des personnes handicapées à la mairie de Sèvres établi avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Ce plan d'action constitué représente un engagement d'une valeur de 458 150 € et bénéficie d'un financement total maximum de 293 460 € du FIPHFP.

Le plan d'action d'une durée de trois ans, est constitué de 33 actions et poursuit deux objectifs majeurs :

- Un accroissement du taux d'emploi des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi par d'une part, une politique de recrutement volontariste et d'autre part, le maintien en poste des agents déjà concernés ;
- L'information, la sensibilisation collective et la formation.

En 2012, ont été notamment organisées des journées de formation des équipes des ressources humaines, des services de l'éducation et de l'enfance et des directeurs et chefs de service. A été réalisé l'envoi d'un questionnaire de sensibilisation à l'ensemble des agents, l'envoi d'un courrier aux agents sur la situation particulière des employés handicapés dans le milieu professionnel.

A la mairie de Sèvres, en 2012, **12 emplois sont** pourvus par des personnes handicapées, soit **2.19%** de l'effectif total et alors même qu'elle n'en dénombrerait que 2 en 2007. En cinq ans, **l'effectif concerné a ainsi été multiplié par 6** (2007- 2012).

### 3.6 La semaine Sèvres Handicap- Vivre ensemble



Du mercredi 19 septembre au samedi 22 septembre 2012, la Ville de Sèvres avec de nombreux partenaires a proposé à la population différents moments autour du thème du handicap et du thème de « Vivre ensemble ». Ces événements ont rencontrés un grand succès auprès d'un public très varié.

Le mercredi 19 septembre, l'association Handicap et Libertés a proposé un spectacle de marionnettes, intitulé « « *Les copains du quartier* », de sensibilisation aux problèmes de malvoyance, de trisomie et d'infirmité motrice cérébrale. Les enfants de l'accueil de loisirs Gévelot ont ainsi pu « interroger » des marionnettes vivant avec divers handicaps.

Le vendredi 21 septembre, à la Maison de la Famille, une « Table ronde » , nommée Handicaps et scolarisation a permis un échange entre familles et professionnels sur les chances et les limites de la scolarisation, les différents parcours possibles, les expériences réussies... Familles et enseignants ont témoignés.

L'association Nautique Sèvres du Parc nautique de l'île de Monsieur a organisée des baptêmes en bateau pour les résidents de la Maison Perce-Neige.

**SÈVRES**

**Trois jours consacrés au handicap dans la ville**

Avec l'opération Sèvres Handicap-Vivre ensemble, une série de manifestations sont organisées cette semaine pour mieux connaître et sensibiliser les habitants aux problèmes rencontrés par les handicapés dans la ville. Après un spectacle de marionnettes mercredi pour les enfants de l'accueil de loisirs Gévelot, une table ronde vendredi (entrée libre de 17 heures à 19 heures à la maison de la famille, 64, rue des Binelles) sur les handicaps et la scolarisation, la journée de samedi vers les animations se succèderont. Avec notamment des baptêmes en bateau en compagnie des résidants de la maison Perce-Neige au port nautique de l'île de Monsieur, des projections de films documentaires, des ateliers sur les stands des associations dans la cour Saint-Omer et devant l'hôtel de ville... L'après-midi, un grand match de handibasket, ouvert à tous, est organisé sur le parvis Charles-de-Gaulle, devant le collège. L'opération sera l'occasion pour la municipalité de renouveler sa signature de la charte ville-handicap, qui vise à favoriser la vie quotidienne des personnes handicapées et leur accès aux différentes activités, sorties et loisirs de la commune.

■ Programme complet sur [www.ville-sevres.fr](http://www.ville-sevres.fr). Samedi, le Petit Bus de Sèvres est disponible toute la journée pour se rendre à la manifestation. Tél. 06.07.10.96.40.

Le Samedi, un grand nombre d'événements étaient proposés.

Le film *L'épreuve des mots* de Nicolas Favreau, produit par L'Arche en France, a été projeté en présence du réalisateur. Il s'agit d'une série d'entretiens par Anne Chabert d'Hières, avec des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce film a remporté le Prix Extra-Ordinaire de la ville de Paris. Le film *Les voix de ma soeur*, de Cécile Philippin a également été projeté. Ce second film qui a remporté le premier prix au festival Image et Santé de Liège, est un portrait et des témoignages autour des troubles psychiques. Il a été suivi d'échanges avec l'Unafam et l'équipe du GEM des quatre communes.

Toute la journée, les associations partenaires ont invité le public sur leurs stands ( le Centre communal d'action sociale (CCAS), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le Groupe d'entraide mutuelle (GEM), l'association Valentin Haüy (AVH), Handisports, l'Hôpital de jour des Lierres, GPSO, la Maison Perce-Neige). L'Association Valentin-Haüy a proposé des parcours « canne blanche » et un atelier d'écriture « Mon prénom en braille ». Une vente de crêpes au profit du GEM des Quatre communes a eu de

nombreux amateurs. Un jeu de connaissances sur le handicap a permis aux visiteurs de remporter des cadeaux. Sur le parvis Charles de Gaulle, Handisports 92 a permis à des valides dans des fauteuils adaptés de participer à une démonstration de handibasket.

La signature du renouvellement de la charte Ville-handicap a permis au Maire de Sèvres et aux personnes présentes de rendre hommage à l'engagement de Monsieur **Jean-Pierre JOLY**, membre co-fondateur de la plateforme inter associative des personnes handicapées, il a créé en 1998 la Charte Ville-Handicap avec Philippe Le Tallec, qui est désormais reprise par plus de quatre cent villes françaises. Engagé depuis 41 ans dans le bénévolat, président depuis six ans de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Hauts-de-Seine.. Dans son allocution, traduite en langue des signes, Monsieur **François KOSCIUSKO-MORIZET** a cité Monsieur Joly en indiquant que « *surmonter le handicap est une leçon de vie* ».



## 4. FICHE DE SYNTHÈSE

### Aides adultes

- 363 personnes titulaires de cartes d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap)
- 318 personnes titulaires cartes européenne de stationnement
- 139 personnes Allocataires AAH
- 55 personnes bénéficiaires de l'allocation compensatrice - prestation de compensation du handicap
- 220 personnes titulaires de la carte de priorité (invalidité <80%)

### Aides enfants

- 23 personnes titulaires de cartes d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap)
- 55 personnes Allocataires allocation éducation enfant handicapé

### **398 dossiers instruits directement par le CCAS**

dont 14 demandes d'AAH

dont 132 demandes de cartes d'invalidité (comprenant 10 demandes pour les enfants)

dont 47 demandes de cartes de priorité (comprenant 1 demande pour enfant)

dont 139 demandes de cartes européennes de stationnement...

100 rendez-vous individuels y ont été réalisés;

191 courriels adressés à propos du handicap.

### Voirie

- Taux d'Accessibilité de la voirie : 55.03 %
- **45 places réservées** aux titulaires d'une carte européenne de stationnement
- **416 disques de stationnement** « deux heures gratuites », valables sur tous les emplacements en surface.
- **14 carrefours** équipés de feux pour les non-voyants (100%)
- **18 arrêts de bus** conformes.
- Un plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Grand Paris Seine Ouest adopté le 28 juin 2012

### Parcs et Jardins de Sèvres

- Taux d'Accessibilité: 35.39 %

**64 bâtiments ou salles** ayant fait l'objet d'un diagnostic d'accessibilité.

## **5. ANNEXES**

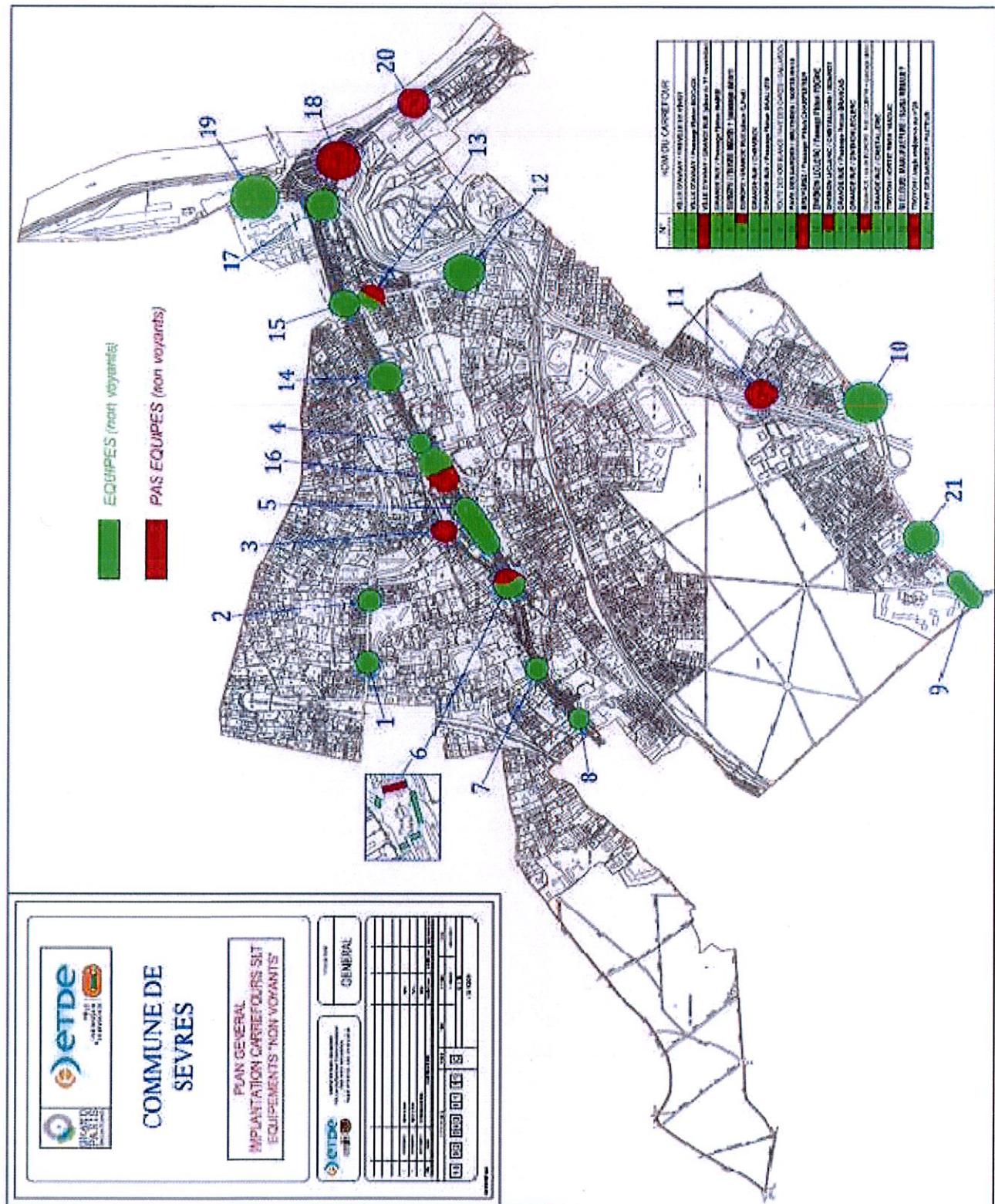
- Etat des carrefours à feux
- Renouvellement de la Charte Ville Handicap 2012
- Dépliant Grand Paris Seine Ouest



GRAND  
PARIS  
Seine Ouest

CHAMPSÉSIEU VILLEFRANCHE

## Etat des carrefours à feux





## CHARTE « VILLE-HANDICAP » RENOUVELLEMENT DES ENGAGEMENTS



Le 24 septembre 2001, la Ville de Sèvres et la Plate-forme Inter Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92), signaient la charte « Ville-Handicap ».

Le 28 juin 2001, le Conseil municipal de Sèvres avait décidé d'adhérer à cette charte élaborée par les sept associations suivantes, fondatrices de la Plate-forme Inter Associative :

- ADAPEI (Association Départementale des Amis et des Parents d'Enfants Inadaptés),
- ADEPH (Association d'Entraide des Polios et Handicapés),
- AFM (Association Française contre les Myopathies),
- APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés),
- APF (Association des Paralysés de France),
- AVH (Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles),
- UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades mentaux).

La charte « Ville-Handicap » est constituée d'un ensemble d'engagements et de principes d'actions dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées dans la cité, dans sept domaines particuliers : l'information, le transport et la mobilité, l'accessibilité des lieux publics, le logement, le travail, l'éducation et la formation, la culture et les loisirs, la vie à domicile et la vie sociale.

La charte « Ville-Handicap » ne vise pas à promouvoir des « revendications spécifiques à une catégorie de citoyens », mais des partages « à égalité, des conditions de vie et de la qualité d'accueil pour tous, qu'une ville se doit de proposer à ses administrés ».

Depuis 2002, le suivi de la mise en œuvre de la charte est assuré par la commission Sèvres Handicap. Cette dernière regroupe des « experts terrains » (des Sévriens confrontés à différents types de handicaps), des associations représentatives, des représentants des services communaux - intercommunaux et des élus. Pour plus d'efficacité, elle comprend deux groupes de travail, l'un consacré à l'accessibilité et l'autre à l'accompagnement et aux aides humaines. Bien que la loi de 2005 n'impose pas d'obligation en matière d'accompagnement, la Ville a voulu conserver ce second axe de travail afin de maintenir une approche complète du handicap dans la ville.

La Ville de Sèvres est également présente, depuis 2010, au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui a en charge des questions relatives à l'accessibilité des équipements, de la voirie et des transports communautaires, à l'échelle du territoire de Grand Paris Seine Ouest afin, notamment, d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée.

Durant 11 ans, de nombreuses actions ont été conduites à Sèvres avec le concours des habitants, des associations, des collectivités territoriales et des organismes compétents : l'accompagnement par une référente handicap, la réalisation d'un plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, la mise en accessibilité de la voirie, l'équipements des carrefours en feux adaptés pour les non-voyants, la création de places de stationnement réservées en surface et dans les parcs de stationnements publics, la distribution de disques de stationnement « deux heures gratuites », l'aménagement d'arrêts de bus, la programmation de la mise en accessibilité du réseau de transport publics, le développement d'un service de transport adapté dénommé « le Petit Bus de Sèvres », la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public, l'octroi d'aide pour l'adaptation des logements, la conduite d'initiatives en faveur des familles, l'adoption avec le FIPHFP d'un plan en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées au sein de la mairie, la sensibilisation et l'information du public, l'organisation de diverses activités culturelles et sportives...

À l'issue de ces onze années de pratiques, la charte de 2001 se révèle être un facteur de dynamisation de l'intégration quotidienne et réelle des personnes handicapées.

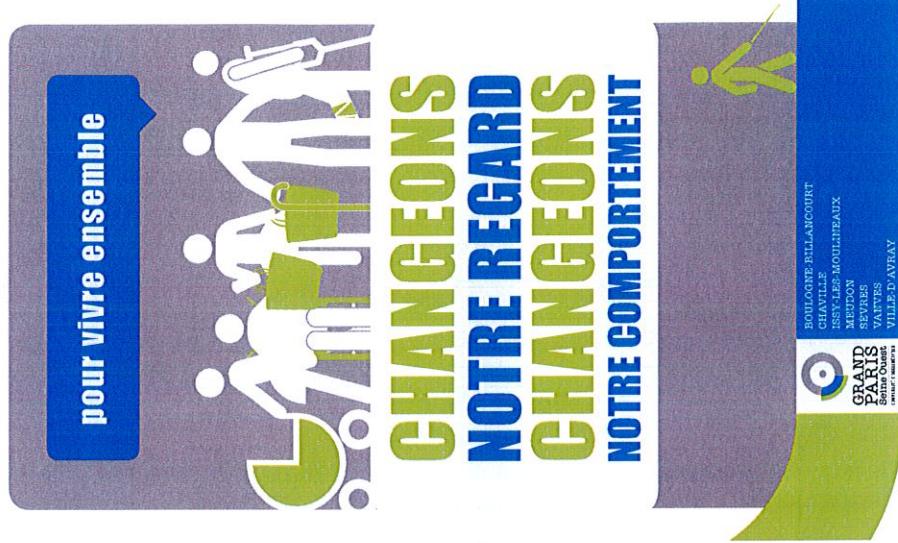
Depuis la signature de la charte « Ville-Handicap », le contexte a évolué avec, en particulier, l'adoption de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.

La Ville de Sèvres souhaite renouveler son engagement devant les habitants et les associations signataires de la charte à poursuivre les objectifs initiaux en faveur de l'accueil et la participation de tous dans la cité.

Fait à SÈVRES, le 22 septembre 2012

François KOSCIUSKO-MORIZET  
Maire de Sèvres  
Vice-président du Conseil général  
des Hauts-de-Seine

Jean-Pierre JOLY  
pour la Plate-forme Inter Associative  
des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine

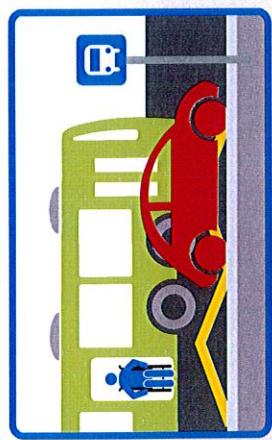


Ce dépliant illustre 10 situations  
parmi les plus courantes  
de la vie quotidienne.



**POUR VIVRE ENSEMBLE  
le respect  
DE CHACUN  
s'impose**

Ce qui est anodin pour l'un,  
peut se révéler dangereux  
pour d'autres.



Je ne peux descendre du bus, je vais être en retard à mon travail...



Une installation de chantier non réglementaire  
me met en danger...



1

Je suis malentendant, un vélo m'a percutée...



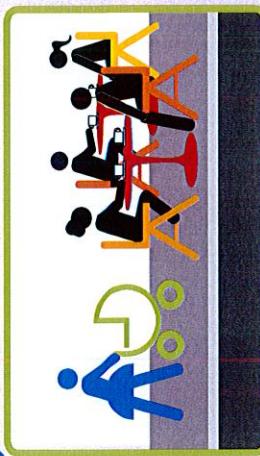
8

... et maintenant, comment franchir cet obstacle d'encombrants...?



5

Aujourd'hui, j'ai chuté...



6

Impossible de poursuivre mon chemin sur le trottoir avec un landau...



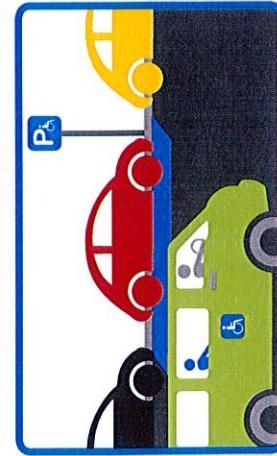
3

A votre avis, que va-t-il se passer?...



4

Ca ne serait pas arrivé si j'avais pu emprunter le passage piéton... .



1

Je n'ai pas pu stationner avec mon enfant handicapé, la place était injustement occupée...



2

En raison d'une voiture stationnée sur le trottoir, j'ai dû descendre sur la chaussée... .